



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Soixante-cinquième session
23-29 avril 2009
Bangkok

**QUESTIONS RELATIVES À LA GESTION : PROJET DE PROGRAMME
DE TRAVAIL POUR L'EXERCICE BIENNAL 2010-2011**

(Point 4 a) de l'ordre du jour)

Projet de rapport

1. La Commission était saisie des documents E/ESCAP/18 et Add.1 contenant le projet de programme de travail de la CESAP pour l'exercice biennal 2010-2011, que la Commission avait approuvé pour soumission aux organes d'examen intergouvernementaux concernés au niveau mondial.
2. En présentant le projet de programme de travail, la Secrétaire exécutive a indiqué que le document représentait l'aboutissement des efforts de la Commission en vue de repositionner et de restructurer la CESAP pour la rendre plus utile et plus efficace. Elle a en outre déclaré que le projet de programme de travail avait été aligné sur l'appareil de conférence de la Commission, tel qu'adopté par la Commission dans sa résolution 64/1 et visait à permettre à la CESAP d'obtenir les résultats escomptés énoncés dans le cadre stratégique pour la période 2010-2011, que l'Assemblée générale avait adopté dans sa résolution 63/247 du 24 décembre 2008. Dans le programme de travail l'approche thématique avait été remplacée par une démarche plus clairement axée sur les sujets de préoccupation, avec des produits reflétant les priorités de la Commission, la valeur ajoutée apportée par le travail de la CESAP aux niveaux régional et sous-régional, et les domaines dans lesquels la Commission jouissait d'un avantage comparatif.
3. La Secrétaire exécutive a donné un aperçu du processus d'examen intervenu avant la présentation du projet de programme de travail à la Commission, notamment l'examen effectué par ses cinq comités subsidiaires et le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission. Les modifications proposées par ces organes figuraient dans le document dont la Commission était saisie.
4. La Commission a noté que le projet de programme de travail pour 2010-2011 était en harmonie avec le cadre stratégique pour 2010-2011 et tenait compte des besoins en matière de développement de la région et des grandes tâches qui l'attendaient, y compris des domaines de la coopération régionale.

5. En ce qui concerne l'exécution du programme de travail pour 2010-2011, la Commission a noté la nécessité d'assurer une démarche équilibrée en portant attention aux besoins des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement.

6. La Commission a en outre noté l'avis émis par une délégation au sujet du rôle utile que pouvait jouer le Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique, notamment grâce à son travail de recherche et d'analyse en vue de la réduction de la pauvreté et pour la sécurité alimentaire dans la région.

7. En ce qui concerne les produits relatifs aux réunions intergouvernementales proposées au titre du sous-programme 8, la Commission a noté la demande d'une délégation tendant à ce que ces réunions soient convoquées de façon non récurrente pour examiner les questions opérationnelles concernant les activités des nouveaux bureaux sous-régionaux.

8. En réponse à une demande faite par une délégation tendant à mentionner « la lutte contre la pauvreté » dans l'intitulé du sous-programme 1, le secrétariat a informé la Commission que l'Assemblée générale ayant déjà adopté le cadre stratégique pour 2010-2011 avec l'actuel titre du sous-programme, il ne serait pas possible de le modifier pour le moment. Le secrétariat n'épargnerait cependant aucun effort pour mettre en lumière la question de la lutte contre la pauvreté dans les produits correspondant du sous-programme.

9. La Secrétaire exécutive a exprimé sa gratitude à la Commission pour ses conseils et son appui au projet de programme de travail pour 2010-2011.